

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 8624:2011

Optique ophtalmique - Montures de lunettes - Système de mesure et terminologie (ISO 8624:2011)

Augenoptik - Brillenfassungen -
Maßsystem und Begriffe (ISO 8624:2011)

Ophthalmic optics - Spectacle frames -
Measuring system and terminology (ISO
8624:2011)

02/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 8624:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 8624:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 8624:2011} **EN ISO 8624**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Février 2011

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 8624:2002

Version Française

**Optique ophtalmique - Montures de lunettes - Système de
mesure et terminologie (ISO 8624:2011)**

Augenoptik - Brillenfassungen - Maßsystem und Begriffe
(ISO 8624:2011)

Ophthalmic optics - Spectacle frames - Measuring system
and terminology (ISO 8624:2011)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 5 février 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles